

1 Lettre de mission

Le Premier Ministre

CGEDD n° 013780-01

- 1 4 3 / 2 1 SG

Paris, le - 3 FEV. 2021

Blay Monsieur le député

L'automatisation et la connectivité présentent des enjeux majeurs pour le développement d'une mobilité sûre et plus durable, au bénéfice des usagers et des territoires. Il s'agit également de perspectives essentielles pour l'avenir des filières concernées, tant dans l'automobile que dans les transports publics, la logistique, l'infrastructure et, plus largement, dans les technologiques numériques appliquées à la mobilité. Les enjeux de souveraineté française et européenne dans ces technologies, ces systèmes et ces services, sont aussi nombreux.

C'est pourquoi la France et l'Europe se sont engagées dans des stratégies de développement de la conduite automatisée et connectée, avec la publication de documents stratégiques en mai 2018. En France, la stratégie nationale sur les véhicules automatisés est animée par Mme Anne-Marie IDRAC, en lien avec l'éco-système industriel animé par le programme France Véhicules Autonomes.

La réactualisation 2020 de la stratégie nationale prend en compte l'avancée des actions publiques conduites depuis 2018 (notamment en application de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités), la maturation des cas d'usage, les acquis des expérimentations et l'évolution du contexte international et européen.

La dimension européenne de ces enjeux est déterminante. La politique européenne en la matière revêt au moins deux aspects : réglementaire d'abord, avec le souci de mieux coordonner les positions pour peser dans les discussions internationales ; technologique ensuite avec l'ébauche de programmes d'actions avec les financements associés.

.../...

Monsieur Damien PICHEREAU
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75006 PARIS

La clé du développement sûr de la mobilité autonome et connectée réside en effet en grande partie dans la concordance des agendas industriels et du rythme d'élaboration du cadre réglementaire, qui doit être à même de traiter des cas d'usage au moment où ils arrivent à maturité technologique et économique sur les marchés. Il s'agit d'un préalable au lancement d'une véritable politique publique française et européenne ambitieuse en faveur du développement du véhicule autonome.

Les leviers d'action européens dans ce domaine sont variés, et couvrent, outre les aspects réglementaires (sécurité et homologation des véhicules), les exigences relatives à la connectivité, la régulation des données, le soutien aux projets pilotes, le soutien au déploiement dans le cadre des réseaux trans-européens, l'animation des éco-systèmes sous forme de plateformes, la recherche et l'innovation, au travers du programme Horizon Europe.

Au travers de ces leviers, les potentialités de soutien européen aux partenariats sont variées. Par exemple, la CCAM platform constitue un cadre de concertation privilégié pour la Commission européenne, qui a permis de faire naître un partenariat de recherche et d'innovation dans le cadre de la préparation d'Horizon Europe (CCAM partnership). Pour les projets relatifs à la connectivité, l'action européenne a permis de constituer des consortia publics-privés oeuvrant sur la coordination des déploiements ainsi que sur des sujets d'interopérabilité.

C'est précisément sur la dynamique européenne en la matière que je souhaite vous confier une mission, afin de faire peser encore davantage tant nos visions politiques que les intérêts des acteurs français.

L'objectif de votre mission consistera à identifier les potentialités et les priorités de partenariats européens pour le développement de la mobilité automatisée et connectée.

De tels partenariats pourraient couvrir la recherche, l'innovation, les démonstrateurs, les déploiements pilotes, la formation aux nouvelles compétences ou la normalisation. Les partenariats pourraient concerner autant les services que les systèmes intégrés ou certaines briques technologiques, notamment dans le domaine de la perception et des capteurs, des algorithmes, de la connectivité, de la cartographie, de la supervision, de la validation et de la simulation. Les domaines d'usage (véhicule particulier, transport public et partagé, logistique urbaine, fret) seraient tous couverts. Sur le volet industriel, le rapport de MM. Pelata et Mosquet de 2019 avait proposé plusieurs pistes de travail (maîtrise des briques logicielles, base de données des situations de conduite, certification). Ces axes doivent être approfondis.

Il sera impératif d'identifier, au sein de ces potentialités de partenariats, les thématiques qui relèvent du pré-concurrentiel et les enjeux d'interopérabilité et de normalisation sous-jacents.

Cette approche européenne devra intégrer les initiatives bilatérales déjà engagées ; en particulier, la coopération entre la France et l'Allemagne autour de la conduite automatisée lancée en 2017, et qui a été élargie ensuite au Luxembourg et à la Belgique, visant à faciliter des expérimentations transfrontières, sur une zone située entre la Moselle, la Sarre, le Luxembourg et le sud de la Wallonie.

3.

Il vous est ainsi proposé de mener un travail de réflexion et de concertation, avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau français, ainsi qu'avec plusieurs acteurs européens, notamment allemands, espagnols, belges et luxembourgeois.

Vous bénéficieriez pour cette mission, qui sera conduite en relation avec celle de Mme Anne-Marie IDRAC, de l'appui technique de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, de la direction générale de l'énergie et du climat, de la direction générale des entreprises ainsi que des services de la direction des affaires européennes et internationales du ministère de la transition écologique et des services économiques dans les États membres de l'Union Européenne.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, de M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la relance, de M. Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports et de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie.

Vous veillerez à leur présenter des points d'étape réguliers et à rendre votre rapport dans un délai de six mois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Très cordialement

Jean CASTEX